

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 334

présenté par

M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après l'article L. 111-1-1 du code de l'éducation, il est inséré un article L. 111-1-2 ainsi rédigé :

« *Art. L. 111-1-2.* – Le règlement intérieur des écoles, des collèges et des lycées définit la tenue uniforme, propre à chaque établissement, portée par les élèves. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lieu d'instruction, l'école est aussi un endroit où les différences culturelles et sociales doivent être passées sous silence. De nos jours, la mode extrêmement changeante pousse les enfants et les adolescents à devenir de super-consommateurs obnubilés par l'image qu'ils renvoient à leurs camarades au sein de l'établissement scolaire. Se jouent des compétitions basées sur le port ostensible de marques ou de paires de baskets hors de prix. Certains élèves, du reste, se sentent obligés de s'habiller de la même manière que leurs petits camarades afin de ne pas être moqués, voire harcelés. En ce sens, le port d'un uniforme à l'école et au collège permettrait au personnel éducatif de mieux créer une dynamique de groupe, un collectif d'individus au sein de la classe, quand trop souvent les individualités prennent le pas de nos jours. Lesquelles individualités cultivent des différences qui rendent leur intégration à la société plus difficile, qui les marginalisent et qui empêchent des relations harmonieuses au sein des établissements scolaires.

L'autre avantage de l'uniforme est qu'il donne à l'élève la pleine conscience du lieu dans lequel il se trouve. En enfilant tous les matins une blouse ou un sweat-shirt de son établissement, l'enfant et l'adolescent vivent un moment solennel propice à éveiller en eux l'envie d'apprendre et de s'intégrer à une aventure collective. Chaque établissement aurait ainsi le choix de ses couleurs, sorte de blason qui renforcerait le sentiment d'appartenance et la fierté des élèves comme du personnel

éducatif. Ce petit patriotisme scolaire ne pourra que forger le patriotisme de l'enfant devenu adulte qui, plus tard, sera amené à s'intégrer pleinement à la communauté nationale en tant que citoyen.